

3/ PARTICIPATION MAIRIE DE MARS FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE 2016

Monsieur le Maire donne lecture d'un état des dépenses 2016 pour le fonctionnement de l'école. Ces dépenses doivent être réparties sur les 2 communes Bréau et Mars au prorata du nombre d'élèves. Pour l'année scolaire 2015-2016, la Commune de Mars a eu 8 élèves sur 2 trimestres et 11 sur le dernier à l'école et selon l'état elle devrait participer donc pour un montant de 10 701.18€ Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation de la Commune de Mars pour le fonctionnement de l'école d'un montant de 10 701.18 € correspondant à l'année 2015-2016 ;

4/ COL DU MINIER

Le Maire donne la parole à Yves MARTIN qui commente les échanges qui ont débuté pour un projet d'aménagement prévu par la CDC (afin de requalifier son offre d'itinéraires randonnée), l'ONF (pour l'exploitation forestière) et le PNC au site du Col du Minier. Serge Recolin donne lecture d'un projet de courrier écrit par le PNC concernant la stèle au col du Minier. Il est décidé par le Conseil Municipal d'enrichir ce courrier (précisions sur le personnage) et de le motiver.

QUESTIONS DIVERSES :

- Demande d'installation au Marché de Bréau : le Maire donne lecture de cette demande et la transmet à la commission des marchés.
- Association la Pétanelle : Yves Martin informe le conseil municipal de la dissolution de l'association la Pétanelle. Les fonds seront versés à deux associations bréaunaises.
- Restauration du Monument aux morts : Jean-Claude Deschamps informe que les dossiers sont bientôt complets. Il reste dans l'attente d'un devis. Quelques échanges sont portés sur une rénovation faite par la commune. Le conseil municipal aimerait que ce projet de rénovation soit terminé pour 2018.
- Travaux route de Serres : Ils sont à ce jour arrêtés pour des problèmes de mur qui risque de s'écrouler à nouveau. L'entreprise recherche une solution.
- Ancien chemin Bréau – Aulas : le maire informe qu'un administré se plaint de la vitesse à laquelle les voitures roulent sur ce chemin limité à 30. Afin de sécuriser la route aux piétons il est proposé de réfléchir à une solution pour le prochain conseil municipal. (tarif, solution)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 00.

